



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 33037

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les critères du projet d'appel d'offre « biomasse 3 ». Alors que le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessité de développer la production d'énergie à partir de la biomasse, de nombreux projets n'ont pu trouver à se concrétiser faute de correspondre aux critères définis par l'appel d'offre dit « biomasse 2 », lancé le 9 décembre 2006 dans le cadre des objectifs fixés par la programmation pluriannuelle des investissements en matière d'électricité. Dans la filière bois en particulier, des projets novateurs permettraient pourtant de combiner le recyclage des sciures et la production d'électricité verte, pour autant qu'il soient rendus éligibles au prochain appel d'offres, fixé à hauteur d'un seuil minimal de 3 MW. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir envisager le cas particulier des chaudières thermiques à bois, afin de permettre le développement de la production d'énergie à partir de la biomasse dans les zones forestières.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33037

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8928

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)